

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2015**  
~~~~~

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT (SPLA) "TERRITOIRE 34"  
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Stéphane SIMON -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Georges PIERRUGUES, M. Philippe MACHETEL à M. René GOMEZ, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE

Excusés : M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Béatrice NEGRIER

Absents : Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier ses articles L1531-1 et L1524-5 al 14 qui disposent que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration [...] » ;

Vu l'article R1524-2 du CGCT qui prévoit une réunion de l'assemblée spéciale au moins une fois par an pour entendre le rapport de ses représentants au conseil d'administration ;

Vu la délibération n°2008-34 du 18 février 2008 en vertu de laquelle le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la communauté de communes à la SPLA « Territoire 34 » ;

Considérant que Territoire 34, en tant que société publique locale d'aménagement, doit communiquer son rapport d'activités à toutes ses collectivités et leurs établissements actionnaires ; ce rapport d'activités est également consultable auprès de la Direction générale des services de la communauté de communes.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver le rapport d'activités 2014 ci-annexé de la SPLA "Territoire 34".

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1194 le 01/10/15 Publication le 01/10/15 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 01/10/15 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150928-lmc173745-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes  Louis VILLARET
---	--



## **RAPPORT D'ACTIVITE 2014** AUX COLLECTIVITES ACTIONNAIRES

Etabli par : Mr .....

Représentant (nom de la collectivité).....  
au Conseil d'Administration de TERRITOIRE 34 (ou à l'Assemblée Spéciale  
des Communes)

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités  
territoriales, ce rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée  
délibérante

▪ **RAPPORT DE L'ÉLU LOCAL, ADMINISTRATEUR DE LA SPLA A SA COLLECTIVITE**

*L'article L 1524 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (ancien article 8 de la loi du 7 juillet 1983) dispose en son alinéa 7 :*

*« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société Publique Locale d'Aménagement. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux mêmes fins, aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres »*

*Ce rapport a pour objet de donner une information sur l'activité et les résultats de la SPLA).*

# RAPPORT D'ACTIVITE 2014

## SOMMAIRE

	page
<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>LA SITUATION DE LA SOCIETE</b>	<b>5</b>
Organes délibérants	
Personnel	
<b>LE COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE</b>	<b>6</b>
Evènements impactant les comptes 2014	
<b>L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE</b>	<b>7 - 10</b>
Détail des opérations par nature	
Analyse chiffrée de l'activité	
<b>ANNEXES :</b>	<b>11 - 15</b>
Résultat des 5 derniers exercices	
L'actionariat	
Composition du Conseil d'Administration	
Composition de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires	
Organigramme	

## PREAMBULE

En application de la loi de Juillet 2006 instituant les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement, le Conseil Général a créé, en 2008, la SPLA Territoire 34 pour lui confier prioritairement sans mise en concurrence et dans le cadre d'un « contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services » les opérations d'aménagement qu'il décidera de lui confier.

En application de la loi de mai 2010, le Département a associé, en Novembre 2011, sept Intercommunalités à la conduite de la Société pour leur permettre de bénéficier de ces dispositions.

Ainsi, ces Collectivités peuvent s'appuyer sur la SPLA Territoire 34 pour mutualiser son expérience, ses compétences et ses moyens pour l'étude et la réalisation de leurs projets d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, à savoir :

« les actions ou opérations d'aménagement qui ont pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels »

**Globalement en 2014, Territoire 34 est intervenu pour conduire 22 projets qui se caractérisent comme suit :**

- ⇒ **10 projets de superstructure en cours de réalisation**
- ⇒ **6 projets d'aménagement en cours de réalisation**
- ⇒ **6 projets en cours d'études,**

**représentant un montant d'investissement de 25.838 K€.**

## **SITUATION DE LA SOCIETE**

### **LES ORGANES DELIBERANTS**

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Au cours de l'année 2014, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni à trois reprises pour délibérer sur les points suivants:

⇒ le 5 Juin 2014

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17/12/2013
- Représentation des Communes actionnaires
- Présentation et arrêté des comptes de l'exercice social s'étendant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013
- Association des salariés aux résultats de l'entreprise
- Ordonnance de 2005 – validation du règlement des achats
- Préparation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires
- Activité depuis le dernier Conseil d'Administration
- Prévisionnel 2014 – actualisation
- Fin du mandat des Commissaires aux Comptes
- Actualisation du projet d'entreprise : constitution d'un Comité de pilotage
- Questions divers

⇒ le 16 décembre 2014

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juin 2014 - 15 ème séance
- Actualisation des pouvoirs du Directeur Général Délégué
- Composition du Conseil d'Administration
- Composition de la commission des achats /jury
- Atterrissage 2014 : point situation
- Présentation du prévisionnel 2015
- Activité opérationnelle depuis le dernier Conseil d'Administration
- Plafond de découvert CDC / compte opérations concessions
- Projet d'entreprise : point de situation
- Questions diverses

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée Générale de la Société s'est réunie 1 fois, le 24 juin 2014, afin de délibérer sur les comptes de l'exercice 2013.

## LE PERSONNEL

Au 31/12/2014, l'effectif de la société se compose de 11,1 personnes (Equivalents Temps Plein), dont 0,4 personnel mis à disposition et 4,4 chefs de projets répartis selon l'organigramme joint en annexe.

## LE COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE

Avec des produits à hauteur de 1.298 K€ et des charges qui s'élèvent à 1.361 K€ le résultat net de la société présente, une perte de -64 K€.

	2013 Résultat	2014 Résultat
<b>CHARGES</b>		
CHARGES D'EXPLOITATION	1 433	1 291
FRAIS FINANCIERS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	70
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 433</b>	<b>1 361</b>
<i>nb chefs de projets</i> 4,80      4,56		
<b>PRODUITS</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 553	1 259
PRODUITS FINANCIERS	15	16
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	22
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 568</b>	<b>1 298</b>
<b>RESULTAT</b>		
RESULTAT D'EXPLOITATION	120	-32
primes et intéressement	-54	0
RESULTAT FINANCIER	15	16
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-48
<b>RESULTAT NET avant IS</b>	<b>80</b>	<b>-64</b>
IMPOT SUR LES SOCIETES	-29	0
<b>RESULTAT NET après IS</b>	<b>52</b>	<b>-64</b>

## Evènements impactant les comptes de l'année 2014

Les difficultés pressenties à l'occasion de la présentation des prévisions révisées 2014 au Conseil d'Administration du 5 juin 2014, ce sont confirmées lors de la présentation de l'atterrissage 2014 au Conseil d'Administration du 16 décembre.

Dans ces conditions, afin d'adapter les moyens de la société à la réalité de son carnet de commandes, une procédure de licenciement économique a été engagée fin 2014 qui conduit à la suppression d'un poste de Directeur Opérationnel.

## **DETAIL DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE en 2014**

### **DETAIL DES OPERATIONS PAR NATURE**

Les nouvelles opérations confiées en 2014 sont repérées en rouge

Les opérations en cours sont repérées en bleu

Les opérations achevées ou en cours d'achèvement sont repérées en vert

### **Aménagement**

Pour le compte du Conseil Général de l'Hérault

Puisserguier – Clémentine / Barbecane - concession  
Eco parc Départemental de Bel-Air - commercialisation

Réaménagement Avenue de Blayac  
ZAC de PierresVives – concession  
Ecoparc Départemental de Fabrègues – concession

Pour le compte de la CC Vallée de l'Hérault

Concession Ecoparc de St-André de Sangonis

### **Superstructures**

Etudes et réalisation Bayssan

Collège de Roujan  
Collège Lo Trintanel à Gignac – Réalisation  
Collège J. Moulin à Sète – Réalisation  
Halle de sport de Lodève – Réalisation  
Locaux administratifs à Sète  
Maison de la solidarité P. Riquet à Béziers – études OP  
Centre d'exploitation d'Olonzac – études OP  
Conciergerie Saint -Aunès  
Caserne de pompiers de Sète  
Collège J. Ferry à Cazouls les Béziers  
Salle de spectacle Jean-Claude Carrière  
Caserne de pompiers de Lunel  
Parking silo – hôtel du Département de Béziers - réalisation  
Maison départementale des sports - mandat  
Locaux de stockage - mandat  
UPC de Puisserguier  
Equipement sous-sol Pierres Vives – études OP  
Regroupement services CG34 – études OP  
Domaine de Bayssan restructuration remise – études OP  
Equipements spécifiques PierresVives

## Etudes

Pour le compte du Conseil Général de l'Hérault

Mandat d'études pour l'écoparc de St-André de Sangonis  
Extension de l'eco parc St-Aunès

CG34  
CG34

Ecoparc Départemental de Bel-Air  
Ecoparc Départemental du Lunéolois

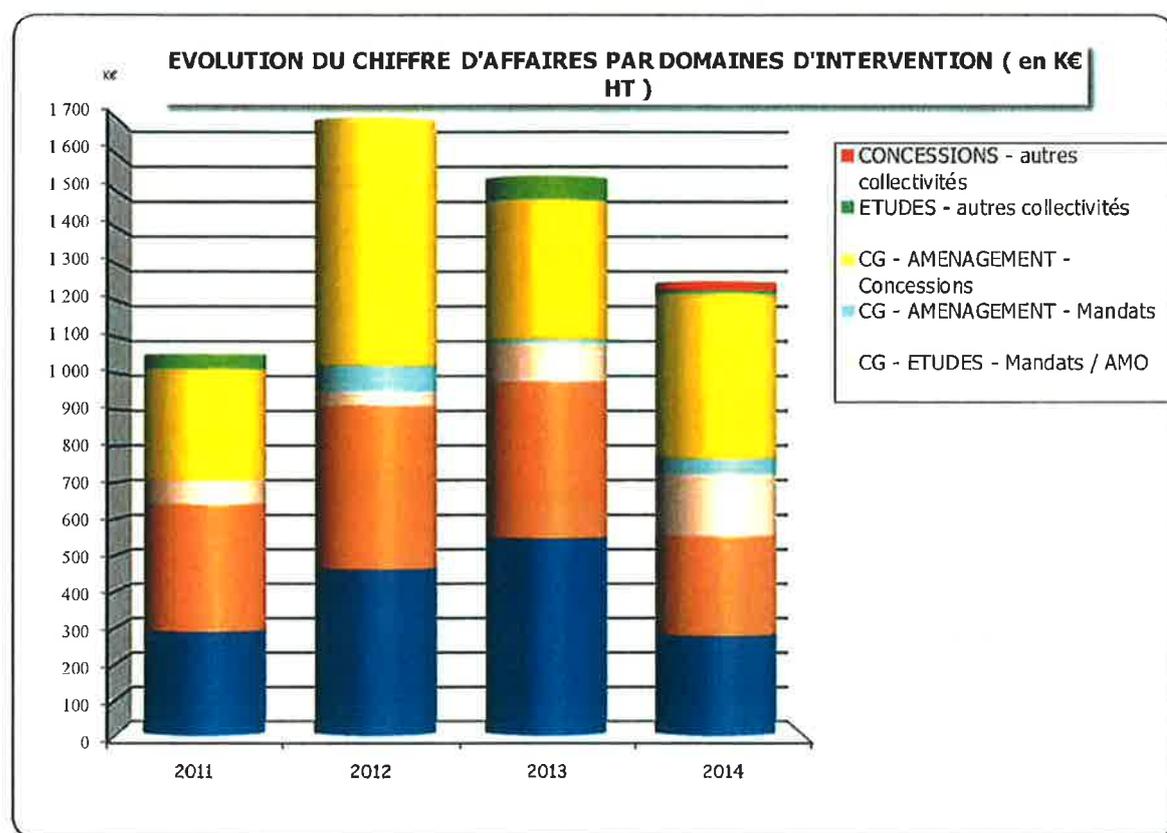
Pour le compte de la Communauté du pays de Lunel

Etude de programmation d'un centre CLSH

## ANALYSE CHIFFREE DE L'ACTIVITE

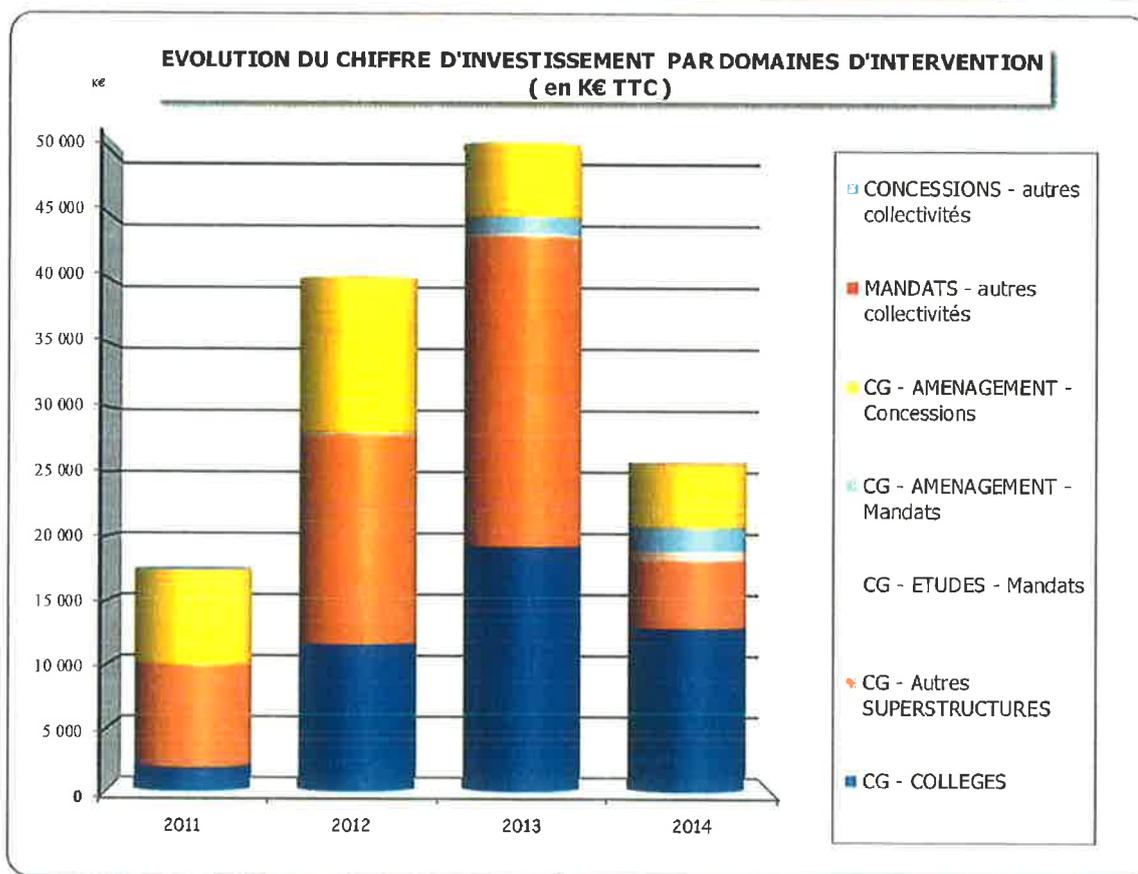
### Evolution et composition du chiffre d'affaires par domaine d'intervention

DOMAINES D'INTERVENTION	2011		2012		2013		2014	
CG - COLLEGES	290,0	28%	461,6	27%	547,5	35%	278,4	22%
CG - Autres SUPERSTRUCTURES	350,0	33%	449,7	26%	430,3	28%	274,7	22%
CG - ETUDES - Mandats / AMO	69,0	7%	40,4	2%	104,3	7%	169,4	13%
CG - AMENAGEMENT - Mandats	0,0	0%	72,6	4%	13,9	1%	46,2	4%
CG - AMENAGEMENT - Concessions	304,0	29%	677,3	40%	379,8	24%	450,2	36%
ETUDES - autres collectivités	40,0	4%	0,0	0%	65,0	4%	13,3	1%
CONCESSIONS - autres collectivités	0	0%	0	0%	0	0%	20	2%
Produits divers		0%		0%	13	1%	7	1%
<b>TOTAL</b>	<b>1 053</b>	<b>100%</b>	<b>1 702</b>	<b>100%</b>	<b>1 554</b>	<b>100%</b>	<b>1 259</b>	<b>100%</b>



## Evolution et composition du chiffre d'investissement par domaine d'intervention

DOMAINES D'INTERVENTION	2011		2012		2013		2014	
CG - COLLEGES	1 958	11%	11 590	29%	19 260	38%	12 873	50%
CG - Autres SUPERSTRUCTURES	7 979	46%	16 390	41%	24 100	47%	5 266	20%
CG - ETUDES - Mandats	124	1%	137	0%	221	0%	730	3%
CG - AMENAGEMENT - Mandats	0	0%	87	0%	1 410	3%	1 956	8%
CG - AMENAGEMENT - Concessions	7 348	42%	12 004	30%	5 710	11%	4 942	19%
MANDATS - autres collectivités		0%		0%	56	0%	34	0%
CONCESSIONS - autres collectivités		0%		0%		0%	37	0%
<b>TOTAL</b>	<b>17 409</b>	<b>100%</b>	<b>40 207</b>	<b>100%</b>	<b>50 757</b>	<b>100%</b>	<b>25 838</b>	<b>100%</b>



# ANNEXES



## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	710 000	710 000	710 000	710 000	500 000
Nombre d'actions ordinaires	710	710	710	710	500
Nombre maximum d'actions à céder					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 629 249	6 342 594	4 475 966	2 746 000	758 996
Résultat avant impôt, participation, dot.	1 282	145 864	354 157	193 793	41 331
Amortissements et provisions					
Impôts sur les bénéfices		28 530	87 887	21 906	
Participation des salariés		54 299	87 742	28 303	10 088
Dot amortissements et provisions	64 845	11 202	49 208	27 518	11 065
Résultat net	-63 564	51 834	129 320	116 065	20 178
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.	2	89	251	202	62
Amortissements et provisions					
Résultat après impôt, participation, dot.	-90	73	182	163	40
Amortissements et provisions					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	11	12	12	6	5
Masse salariale	465 815	478 430	460 343	271 953	186 036
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	212 624	216 510	221 207	124 597	84 836



## Le Conseil d'Administration au 31/12/2014

---

### Département de l'Hérault

André VEZINHET

Président Directeur Général de Territoire 34  
Président du Conseil général

Claude BARRAL

Conseil général

Norbert ETIENNE

Conseil général

Christian JEAN

Conseil général.

Pierre MAUREL

Conseil général

Kléber MESQUIDA

Conseil général

Frédéric ROIG

Conseil général

Robert TROPEANO

Conseil général

Philippe VIDAL

Conseil général

Louis VILLARET

Conseil général

Antoine de RINALDO

Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau

Sébastien FREY

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Daniel VIALA

Communauté de Communes du Clermontais

Serge PESCE

Communauté de Communes La Domitienne

Alain BARBE

Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

Jean-Luc BERGEON

Communauté de Communes du Pays de Lunel

Jean-François SOTO

Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

### Assemblée spéciale des collectivités actionnaires - représentant

Jacques RIGAUD

Président de la Cté de Communes des Cévennes  
Gangeoises et Suménoises

### Assemblée spéciale des collectivités actionnaires

Josian CABROL

Communauté de Communes du Saint Ponais

Pierre POLARD

Communauté de Communes du Saint Chinianais

Jacques RIGAUD

Communauté de Communes des Cévennes  
Gangoises et Suménoises

Directeur Général Délégué

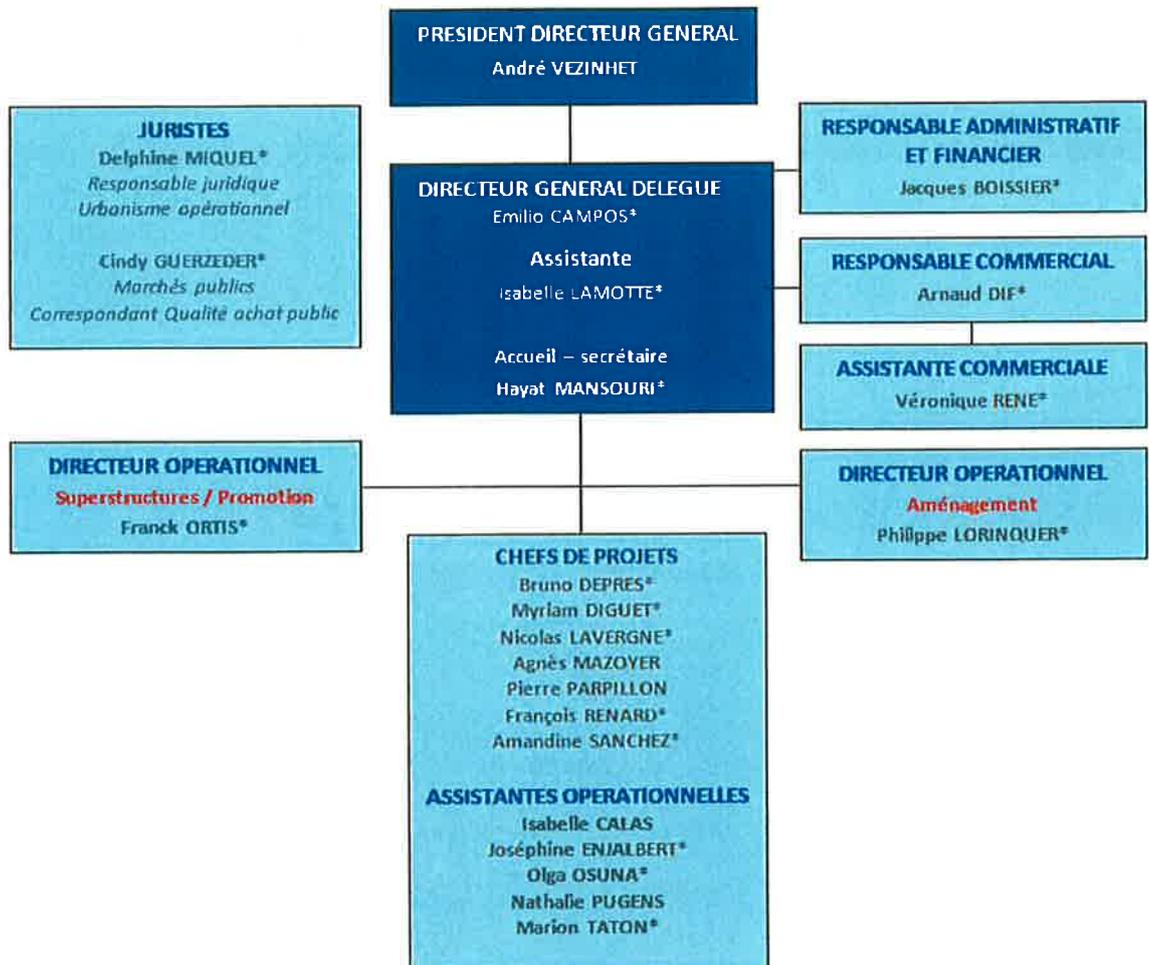
Emilio CAMPOS



## Capital – actionnariat au 31/12/2014

	<b>CAPITAL €</b>	<b>% DU CAPITAL</b>	<b>NBRE DE PARTS</b>
<b>DEPARTEMENT DE L'HERAULT</b>	<b>416 000</b>	<b>58,59%</b>	<b>416</b>
<b>AUTRES COLLECTIVITES</b>	<b>294 000</b>	<b>41,41%</b>	<b>294</b>
Cté de Communes du Clermontais	42 000	5,92 %	42
Cté de Communes La Domitienne	42 000	5,92 %	42
Cté de Communes du Pays de Lunel	42 000	5,92 %	42
Cté de Communes Vallée de l'Hérault	42 000	5,92 %	42
Cté d'Agglomération Bassin de Thau	40 000	5,63 %	40
Cté d'Agglomération Hérault Méditerranée	40 000	5,63 %	40
Cté de Communes Grand Pic St Loup	40 000	5,63 %	40
Cté de Communes du Saint Chinianais	2 000	0,28 %	2
Cté de Communes du Pays du St Ponais	2 000	0,28 %	2
Cté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises	2 000	0,28 %	2
<b>Total</b>	<b>710 000</b>	<b>100%</b>	<b>710</b>

# L'organigramme



\*Affectation à temps partiel à la SEM HERAULT AMENAGEMENT